

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Treignac les habitants étaient conviés mardi 17 juillet à la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur document d'urbanisme : une trentaine de personnes sont ainsi venues écouter M. Coignac, maire de la commune, et le bureau d'études corrézien Géoscope leur exposer les choix de développement qui structureront pour les dix ans à venir l'aménagement du territoire et qui visent à conforter la qualité de vie de la commune. Renforcement du dynamisme de l'agglomération, protection et valorisation des richesses naturelles et architecturales mais aussi soutien aux activités économiques sont les maîtres mots du projet urbain - en cohérence avec les actions menées jusqu'à aujourd'hui par la municipalité.

La prochaine étape de la mission consistera en l'élaboration du plan de zonage qui localisera, conformément au PADD, les espaces de développement urbain. Pour cela, les personnes souhaitant transformer un bâtiment agricole en logement ou autre local doivent impérativement en informer la mairie : à défaut, leur projet ne pourra pas être autorisé.

Par ailleurs, par souci d'efficacité et dans un objectif de concertation avec le public, la municipalité et la communauté de communes encouragent les treignacois à les informer de tout projet de construction et à ne pas hésiter à les interroger sur tout élément en lien avec l'élaboration du PLU. Les questions seront transmises au bureau d'études qui s'attachera à répondre à chacune d'entre elles.

L'ensemble des documents de travail relatifs au PLU sont accessibles à l'adresse suivante : www.geoscope.fr/extranet/m1701p. Les sites internet de la mairie de Treignac et de la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources relaient régulièrement les informations liées à la mission.